

Quel avenir pour le Ceff Artisanat à Moutier ?

Marcel Meyer (PDC)

Pour le Gouvernement et le Parlement jurassien, la tâche régaliennne concernant la formation professionnelle, en particulier celle artisanale, revêt une importance primordiale. Maintenir la diversité des métiers et pérenniser des places de travail modulées sont les buts de la formation. Un place économique forte réside dans sa capacité de mettre à disposition les conditions cadres répondant à la demande du marché tout en privilégiant le maintien d'une main-d'œuvre endogène hautement qualifiée.

Mon propos tient à souligner ici l'importance et les conséquences négatives qui pourrait représenter le déplacement du Ceff Artisanat de Moutier à Bienne. Si l'on peut entendre, voire partiellement comprendre les arguments du Gouvernement bernois sur le désaccord de maintenir le Ceff (entité bernoise) hors de ses limites territoriales cantonales, en revanche il incombe aussi à l'exécutif bernois d'endosser la responsabilité de faire une juste pesée des intérêts communs actuels et mesurer avec soin tous les aléas que pourraient déclencher une décision hâtive, ceux menant à l'incertitude d'une situation aux conséquences dont les impacts seront multiples.

Pour l'heure, nombreux sont les éléments inconnus (répartition des apprentis dans les centres de formation, construction de nouveaux locaux, déplacements supplémentaires, coûts de formation pour les apprentis hors canton, coûts des cours interentreprises plus chers aux entreprises formatrices par manque d'effectif suffisant, etc.). Les points ouverts appellent à la responsabilité des partenaires. Il appartient donc aux deux exécutifs politiques bernois et jurassien, après analyse des éléments de réponses contraignants, de dégager des solutions appropriées en concertation avec tous les décideurs de la formation professionnelle. Les bonnes décisions seront celles calquées sur la réalité de la situation actuelle qui jusqu'à preuve du contraire a donné satisfaction à toutes les parties.

Il importe donc aux décideurs politiques, associatifs et économiques d'avoir une approche sans a priori, une vision claire et pragmatique de la situation pour agir en conséquence par des mesures proportionnées sur les points de convergences susceptibles de maintenir un juste équilibre ou chacune des parties pour s'accorder sur la répartition judicieuse des effectifs d'apprentis en tenant compte des investissements réalisés par les associations.

Les critères doivent être fondés sur la base d'un dialogue objectif et sur des faits avérés. Concrètement, la nécessité d'ouvrir le débat sur les incidences structurelles, politiques et financières représente la clé de voûte dont le juste équilibre dépendra de la volonté des parties contractantes à poursuivre une collaboration en bonne intelligence.

Tout le monde s'accorde à admettre que l'enjeu que revêt la formation professionnelle est crucial pour notre canton. Aujourd'hui, les synergies déployées dans le cadre des accords intercantonaux BE-JU démontrent que la solution actuelle répond aux attentes des acteurs du monde du travail, qu'il s'agisse des cantons, des associations professionnelles, sans oublier les principales personnes concernées, les jeunes en formation, puisque qu'aujourd'hui ce sont quelque 433 apprentis qui sont concernés par les accords actuels. 301 élèves jurassiens fréquentent les écoles bernoises, alors que 158 provenant de la Berne francophone intègrent les établissements de formation jurassiens.

Le Ceff Artisanat, institution bernoise implantée à Moutier, joue pleinement son rôle d'établissement de formation intercantonale et donne pleinement satisfaction, tant son positionnement géographique au cœur de l'Arc jurassien est idéal et la qualité des cours et le bien-être des élèves y sont largement reconnus par tous les acteurs.

Malheureusement, depuis le vote communaliste du 28 mars 2021, lors duquel Moutier a choisi son rattachement au Canton du Jura, on sent distinctement les autorités bernoises vouloir fragiliser l'équilibre qui fonctionne aujourd'hui, puisque lors d'une séance organisée par les représentants de la formation bernoise du degré secondaire II, qui s'est tenue à Moutier le 23 février dernier en présence des OrTra concernées, M. Mario Annoni, chef de la délégation bernoise, a présenté la vision du Gouvernement bernois sur la question de la formation, en décidant de manière unilatérale de déplacer le Ceff Artisanat de Moutier à Bienne, ceci sans avoir pris la peine d'étudier une alternative. Ce choix au caractère pour le moins cavalier et brutal a plongé dans l'incertitude les 9 associations professionnelles présentes à la séance, qui attendaient la présentation de plusieurs variantes, dont celle du maintien du Ceff Artisanat à Moutier. Il n'en a rien été.

La décision qui a été présentée par les responsables de la formation de la Berne francophone est un projet imparfait. Il a suscité l'incompréhension et l'étonnement de toutes les OrTra présentes. A l'issue de cette séance, une forte mobilisation des associations professionnelles a abouti sur un questionnaire, lequel leur demandait leur opinion sur l'emplacement du Ceff Artisanat. Le résultat est sans équivoque, puisqu'à une très large majorité, les associations désirent que le Canton du Jura fasse entendre sa voix dans la négociation, afin qu'une solution satisfaisante, voire originale, puisse trouver un écho favorable auprès des autorités bernoises, avec la possibilité de maintenir le site de formation à Moutier. Les OrTra aspirent à une prise en considération de leurs attentes de sorte qu'une réévaluation objective de la situation doit avoir lieu. La solution doit tenir compte de l'intérêt prépondérant des jeunes en formation, ainsi que des éléments mentionnés en préambule. Il est souhaité qu'un dialogue ait lieu dans les meilleures délais.

Les associations professionnelles impliquées dans le processus saluent la démarche des autorités jurassiennes d'avoir entamé des discussions avec les OrTra concernées, afin d'évaluer la situation de façon objective et circonstanciées, alors que selon les propos de M. Annoni, Président du groupe de travail du côté bernois pour le transfert de Moutier, il demande purement et simplement aux OrTra de soutenir le projet de déplacement du Ceff Artisanat à Bienne, au risque de les tenir pour responsables d'ouvrir une boîte de Pandore et de déclencher une série d'événements successifs désastreux.

Les OrTra jugent ces propos indignes, déplacés et choquants. Elles rappellent qu'à ce jour seules les décisions qui pourraient amener à un tel résultat proviennent de la position unilatérale présentée par les représentants bernois.

En résumé, les OrTra regrettent vivement l'absence de dialogue possible avec les autorités bernoises qui ne prennent pas en compte l'intérêt prépondérant des élèves, dont le 60% actuellement au Ceff à Moutier provient du Jura. Elles appellent donc les responsables de la formation professionnelle de la Berne francophone à revenir au banc des négociations, afin qu'ils ne fassent pas échouer une situation qui pourrait mettre en péril un système de formation qui fonctionne parfaitement aujourd'hui.

Au vu des éléments inquiétants et connus par les OrTra, nous prions le Gouvernement de répondre aux questions suivantes :

- 1. Le Gouvernement jurassien partage-t-il les fortes craintes des OrTra et des associations pro-fessionnelles concernées par le déplacement du Ceff Artisanat de Moutier à Bienne, alors qu'à ce jour aucun projet concret n'existe ou du moins n'est proposé par les autorités bernoises ?**
- 2. Comment le Gouvernement jurassien compte-t-il agir dans ce dossier pour faire réévaluer la décision des autorités bernoises de déplacer le Ceff Artisanat de Moutier à Bienne ?**
- 3. Comment entend-il se positionner pour rassurer les entreprises formatrices, les associations professionnelles qui pour l'heure sont pleinement satisfaites des conditions actuelles et les élèves concernés qui verront leurs temps de déplacement augmenter de façon substantielle ?**

Marcel Meyer (PDC)

Co-signataires

- Bernard Studer (PDC)
- Mathieu Cerf (PDC)
- Serge Beuret (PDC)
- Olivier Goffinet (PDC)
- François Monin (PDC)
- Gauthier Corbat (PDC)
- Anne Froidevaux (PDC)
- Anne-Lise Chapatte (PDC)
- Stéphane Theurillat (PDC)
- Jacques-André Aubry (PDC)
- Vincent Eschmann (PDC)
- Josiane Sudan (PDC)
- Magali Voillat (PDC)

Intervention déposée officiellement le 30 mars 2022

Documents annexés

- 2022-04-01_08-16-27-670.pdf

Parlement jurassien
Groupe parlementaire PDC-JDC

Interpellation

No

Quel avenir pour le Ceff Artisanat à Moutier ?

Pour le Gouvernement et le Parlement Jurassien, la tâche régalienne concernant la formation professionnelle, en particulier celle artisanale, revêt une importance primordiale. Maintenir la diversité des métiers et pérenniser des places de travail modulées sont les buts de la formation. Une place économiquement forte réside dans sa capacité de mettre à disposition les conditions cadres répondant à la demande du marché tout en privilégiant le maintien d'une main-d'œuvre endogène hautement qualifiée.

Mon propos tient à souligner ici l'importance et les conséquences négatives que pourrait représenter le déplacement du Ceff Artisanat de Moutier à Bienne. Si l'on peut entendre, voire partiellement comprendre les arguments du Gouvernement bernois sur le désaccord de maintenir le Ceff (entité bernoise) hors de ses limites territoriales cantonales, en revanche il incombe aussi à l'exécutif bernois d'endosser la responsabilité de faire une juste pesée des intérêts communs actuels et mesurer avec soin tous les aléas que pourraient déclencher une décision hâtive, ceux menant à l'incertitude d'une situation aux conséquences dont les impacts seront multiples.

Pour l'heure, nombreux sont les éléments inconnus (répartition des apprentis dans les centres de formation, construction de nouveaux locaux, déplacements supplémentaires, coûts de formation pour les apprentis hors canton, coûts des cours interentreprises plus chers aux entreprises formatrices par manque d'effectif suffisant, etc.). Les points ouverts appellent à la responsabilité des partenaires. Il appartient donc aux deux exécutifs politiques bernois et jurassien, après analyse des éléments de réponses contraignants, de dégager des solutions appropriées en concertation avec tous les décideurs de la formation professionnelle. Les bonnes décisions seront celles calquées sur la réalité de la situation actuelle qui jusqu'à preuve du contraire a donné satisfaction à toutes les parties.

Il importe donc aux décideurs politiques, associatifs et économiques d'avoir une approche sans a priori, une vision claire et pragmatique de la situation pour agir en conséquence par des mesures proportionnées sur les points de convergences susceptibles de maintenir un juste équilibre ou chacune des parties pourra s'accorder sur la répartition judicieuse des effectifs d'apprentis en tenant compte des investissements réalisés par les associations.

Les critères doivent être fondés sur la base d'un dialogue objectif et sur des faits avérés. Concrètement, la nécessité d'ouvrir le débat sur les incidences structurelles, politiques et financières représente la clé de voûte dont le juste équilibre dépendra de la volonté des parties contractantes à poursuivre une collaboration en bonne intelligence.



Tout le monde s'accorde à admettre que l'enjeu que revêt la formation professionnelle est crucial pour notre canton. Aujourd'hui, les synergies déployées dans le cadre des accords intercantonaux BEJU démontrent que la solution actuelle répond aux attentes des acteurs du monde du travail, qu'il s'agisse des cantons, des associations professionnelles, sans oublier les principales personnes concernées, les jeunes en formation, puisqu'aujourd'hui ce sont quelque 433 apprentis qui sont concernés par les accords actuels. 301 élèves jurassiens fréquentent les écoles bernoises, alors que 158 provenant de la Berne francophone intègrent les établissements de formation jurassiens.

Le Ceff Artisanat, institution bernoise implantée à Moutier, joue pleinement son rôle d'établissement de formation intercantonale et donne pleinement satisfaction, tant son positionnement géographique au cœur de l'Arc jurassien est idéal et la qualité des cours et le bien-être des élèves y sont largement reconnus par tous les acteurs.

Malheureusement, depuis le vote communaliste du 28 mars 2021, lors duquel Moutier a choisi son rattachement au canton du Jura, on sent distinctement les autorités bernoises vouloir fragiliser l'équilibre qui fonctionne aujourd'hui, puisque lors d'une séance organisée par les représentants de la formation bernoise du degré secondaire II, qui s'est tenue à Moutier le 23 février dernier en présence des OrTra concernées, M. Mario Annoni, chef de la délégation bernoise, a présenté la vision du Gouvernement bernois sur la question de la formation, en décidant de manière unilatérale de déplacer le Ceff Artisanat de Moutier à Bienne, ceci sans avoir pris la peine d'étudier une alternative. Ce choix au caractère pour le moins cavalier et brutal a plongé dans l'incertitude les 9 associations professionnelles présentes à la séance, qui attendaient la présentation de plusieurs variantes, dont celle du maintien du Ceff Artisanat à Moutier. Il n'en a rien été.

La décision qui a été présentée par les responsables de la formation de la Berne francophone est un projet imparfait. Il a suscité l'incompréhension et l'étonnement de toutes les OrTra présentes. A l'issue de cette séance, une forte mobilisation des associations professionnelles a abouti sur un questionnaire, lequel leur demandait leur opinion sur l'emplacement du Ceff Artisanat. Le résultat est sans équivoque, puisqu'à une très large majorité, les associations désirent que le canton du Jura fasse entendre sa voix dans la négociation, afin qu'une solution satisfaisante, voire originale, puisse trouver un écho favorable auprès des autorités bernoises, avec la possibilité de maintenir le site de formation à Moutier. Les OrTra aspirent à une prise en considération de leurs attentes de sorte qu'une réévaluation objective de la situation doit avoir lieu. La solution doit tenir compte de l'intérêt prépondérant des jeunes en formation, ainsi que des éléments mentionnés en préambule. Il est souhaité qu'un dialogue ait lieu dans les meilleurs délais.

Les associations professionnelles impliquées dans le processus saluent la démarche des autorités jurassiennes d'avoir entamé des discussions avec les OrTra concernées, afin d'évaluer la situation de façon objective et circonstanciée, alors que selon les propos de M. Annoni, Président du groupe de travail du côté bernois pour le transfert de Moutier, il demande purement et simplement aux OrTra de soutenir le projet de déplacement du Ceff Artisanat à Bienne, au risque de les tenir pour responsables d'ouvrir une boîte de Pandore et de déclencher une série d'événements successifs désastreux.

Les OrTra jugent ces propos indignes, déplacés et choquants. Elles rappellent qu'à ce jour seules les décisions qui pourraient amener à un tel résultat proviennent de la position unilatérale présentée par les représentants bernois.



En résumé, les OrTra regrettent vivement l'absence de dialogue possible avec les autorités bernoises qui ne prennent pas en compte l'intérêt prépondérant des élèves, dont le 60% actuellement au Ceff à Moutier provient du Jura. Elles appellent donc les responsables de la formation professionnelle de la Berne francophone à revenir au banc des négociations, afin qu'ils ne fassent pas échouer une situation qui pourrait mettre en péril un système de formation qui fonctionne parfaitement aujourd'hui.

Au vu des éléments inquiétants et connus par les OrTra, nous prions le Gouvernement de répondre aux questions suivantes :

1. **Le Gouvernement jurassien partage-t-il les fortes craintes des OrTra et des associations professionnelles concernées par le déplacement du Ceff Artisanat de Moutier à Bienne, alors qu'à ce jour aucun projet concret n'existe ou du moins n'est proposé par les autorités bernoises ?**
2. **Comment le Gouvernement jurassien compte-t-il agir dans ce dossier pour faire réévaluer la décision des autorités bernoises de déplacer le Ceff Artisanat de Moutier à Bienne ?**
3. **Comment entend-il se positionner pour rassurer les entreprises formatrices, les associations professionnelles qui pour l'heure sont pleinement satisfaites des conditions actuelles et les élèves concernés qui verront leurs temps de déplacement augmenter de façon substantielle ?**

Je remercie le Gouvernement pour ses réponses.

Delémont, le 30 mars 2022

Bernard Studer



Serge Bourret



Marcel Meyer
Député PDC



Josiane Studer



Mathieu Cef



Gautrain Corbat



Stéphane Theurillat



VINCENT ESCHMANN

V. Schumann

ANNE-LISE CHAPATTE



Magali Voillet



Anne Foppeler



VINCENT ESCHMANN

V. Schumann

ANNE-LISE CHAPATTE



Clotilde Goffinet



François Monse



Jacques Aubry


